

Grenier à blé en bordure du Seeland De Schüpfen à la cité historique de Büren sur l'Aar

Mercredi 8 avril 2026

Cette première randonnée de l'année se trouve dans le canton de Berne et débute à Schüpfen dans le Seeland. Le chemin passe par les villages ou hameaux ruraux de Schlatt, Grossaffoltern, Ottiswil, Diessbach, Eichli, Moos et se termine à Büren sur l'Aar. Il traverse les champs du Seeland, des zones forestières, des villages aux fermes imposantes et bâtiments bien conservés du 18^{ème} et 19^{ème} siècles. Tout au long de l'itinéraire, vous aurez le Jura en point de mire dont le Chasseral.



A Schüpfen, une fontaine commémorative rappelle les mérites des trois conseillers fédéraux Minger, Schenk et Stämpfli ; ceux-ci ont contribué au renom de la localité.

A Diessbach, vous remarquerez que l'église, la cure, la fromagerie, l'ancien moulin et l'école se trouvent côte à côte.

Juste avant Büren sur l'Aar le lieu-dit « Bellevue » offre un panorama sur la petite cité historique, la plaine de l'Aar et le Jura. Vous descendez ensuite par des escaliers jusqu'à l'ancien moulin avec sa grande roue.



Büren se trouve, comme son nom l'indique, au bord de la rivière « Aar » ; c'était à l'époque un lieu de transbordement pour la batellerie. Jusqu'à la correction des eaux du Jura, son pont en bois couvert était le seul point de passage entre Aarberg et Soleure. Victime d'événements politiques, il fut incendié en 1989, puis reconstruit dans sa forme actuelle.

À l'époque, les terres du Seeland étaient régulièrement inondées, au gré des intempéries et des crues de l'Aar. La création de canaux permet de réguler les eaux de la région des Trois Lacs dont l'Aar canalisée de Nidau à Büren.

Temps de marche : 3 h 50

Distance : 15 km (possibilité de raccourcir)

Difficulté : Facile

Prix : Fr. 38.- , car

Départ : **7h45** Yverdon-les-Bains, devant la Banque Raiffeisen

8h00 Yvonand, Condémines 8 « Hangar » puis Bureau communal



Profil SuisseMobile

Responsabilité : en cas d'accident ayant lieu pendant la marche, l'accompagnateur du groupe ne sera pas tenu pour responsable.